

**ARRETE N° POL -108/2024**

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur le parcours de la « Journée mobilités douces », organisé par la municipalité le Dimanche 2 Juin 2024, autour du complexe sportif de 9h00 à 14h00.

**A R R E T E**

**Article 1** Afin de permettre, dans les meilleures conditions de sécurité, le déroulement de la manifestation « Journée mobilités douces » organisée par la municipalité, le Dimanche 2 Juin 2024 – rues fermées autour du complexe sportif de 9h00 à 14h00.

**RUES FERMEES :**

-Rue du stade (Déviation rue de la monnaie et rue du petit chemin vert)

-Rue des sports fermée au niveau de la rue du stade (entrée riverains par la rue des Devèzes)

-Rue de la Cadoule – De la rue du stade au rond-point Charles de Gaulle (Déviation Avenue Mendès France, Rue de l'Olivette, Avenue du 8 Mai 1945)

-Chemin de Meyrargues (Déviation rue de la picholine, Avenue Mendès France, rue de la cadoule)

**Article 2** Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

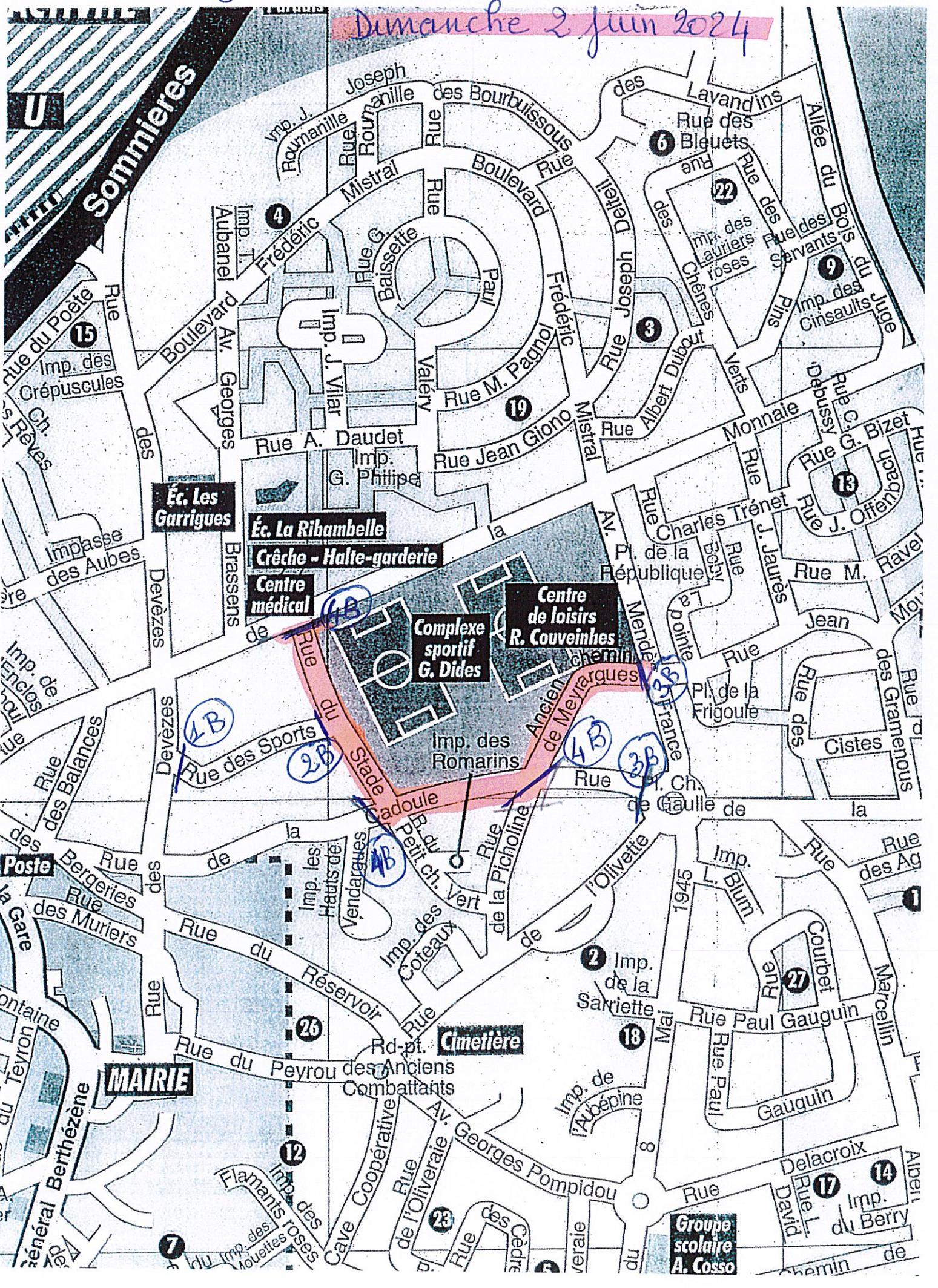
- Mise en ligne le 28/05/2024

Le Maire

Guy LAURET



Dimanche 2 juin 2024



Éc. Les Garrigues

Éc. La Ribambelle

Crèche - Halte-garderie

Centre médical

Complexe sportif G. Dides

Centre de loisirs R. Couveinhes

Poste

Mairie

Cimetière

Groupe scolaire A. Cosso